



Saint-Brieuc, le 6 mai 2026

## **Lettre ouverte à Monsieur le directeur de la DDTM 22, Président du CSA**

Monsieur le Directeur,

La CGT a toujours été plus que dubitative sur les termes de « partenaires sociaux » et « dialogue social », mais elle a toujours assumé ses responsabilités en qualité de représentant du personnel, qui tient sa représentativité des élections professionnelles, et de ses syndiqués dont elle porte les revendications définies dans ses assemblées générales locales et ses congrès nationaux.

Ces responsabilités amènent ses représentants élus ou mandatés, à siéger dans des instances définies par le Code Général de la Fonction Publique, par des décrets et par des circulaires d'application qui en définissent le rôle et les compétences. Le Comité Social d'Administration (CSA), la Formation Spéciale relative à la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (F3SCT) et le Comité Local d'Action Sociale (CLAS), en DDTM 22 comme dans tous les autres services, doivent se prononcer sur un certain nombre de décisions ayant trait notamment, au fonctionnement du service, aux réorganisations, à la gestion du personnel, à la prévention des risques professionnels et à l'utilisation des crédits d'action sociale.

Encore faudrait-il que l'avis des représentants des personnels, surtout quand il est unanime, soit écouté, entendu et respecté, et surtout, que les élus et mandatés soient eux-mêmes respectés, si la direction veut qu'ils continuent à venir siéger dans les instances jusqu'aux prochaines élections professionnelles...

Les représentants CGT n'ont aucunement l'intention de continuer à servir de faire-valoir ou de caution à une direction qui semble n'avoir comme objectifs que :

- 1 - de continuer à appliquer ses propres décisions sans tenir compte des arguments portés dans l'intérêt des personnels,
- 2 – de cocher la case « consultation du CSA ou de la F3SCT », comme prévu par les textes, quitte à reconvoquer l'instance sans changer une ligne au projet initial lorsqu'il a été rejeté par tous les représentants des personnels, et le faire adopter, même s'ils refusent de participer à cette mascarade !!!

Les conditions dans lesquelles s'est tenu le CSA du 2 avril dernier sont inacceptables et notamment votre attitude méprisante lors de l'intervention d'une experte sollicitée par la CGT.

Le CSA de ce jour est la dernière instance à laquelle participeront les élus et mandatés CGT si aucun engagement et immédiat de transparence, notamment sur les promotions, de prise en compte réelle des demandes, arguments et observations et de respect des représentants des personnels n'est pris aujourd'hui.

Cela doit se traduire très rapidement par des actes forts et non de vagues réponses façon langue de bois.

Par ailleurs, la souffrance des personnels en DDTM continue de s'accroître et ce n'est pas un simple ressenti. Beaucoup trop d'agents doivent se battre au quotidien pour ne pas sombrer alors même que depuis des années ils tiennent à bout de bras un service exsangue. La CGT vous l'a déjà exprimé par le passé, nous vous le rappelons encore aujourd'hui : vous êtes pénalement responsable de la santé et de la sécurité au travail des agents.

**La CGT demande formellement aujourd'hui qu'une enquête indépendante sur les risques psycho-sociaux dans notre service soit diligentée rapidement par un cabinet externe.** Les personnels de la DDTM sont des Humains et non des matricules et encore moins des ETP et à ce titre ils en ont plus qu'assez d'être maltraités, rabaissés et infantilisés.

Les élus CGT au CSA de la DDTM 22

Copie : Préfet des Côtes d'Armor  
DRH Ministère de l'Intérieur, secrétariat dialogue social